



# ACIDE CITRIQUE

Fiche de données de sécurité selon la Directive Européenne 91/155/CEE  
Page 1 à 3.

## 1. Identification du produit et de la société

### \* Identification du produit

Code produit:160 Nom du produit: ACIDE CITRIQUE A 1 H2O

### \* Identification du distributeur

MESACHIMIE  
3, rue St Antoine Numbo  
B.P. 7952  
98801 Nouméa Nouvelle-Calédonie  
Tél : 27.56.82 Fax : 27.70.87

## 2. Composition/informations sur les composants

Numéro CAS: 77-92-9 Masse molaire: 192.13 EINECS: 201-069-1 Formule brute: C 6 H 8 O 7

## 3. Identification des dangers

Irritant pour les yeux

## 4. Premiers secours

Après inhalation: Air frais. Après contact avec la peau: laver avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements contaminés.  
Après contact avec les yeux: rincer abondamment à l'eau en ouvrant les paupières. Consulter un ophtalmologiste. En cas d'ingestion: faire boire immédiatement beaucoup d'eau (éventuellement plusieurs litres). Consulter un médecin.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés: Adapter aux produits stockés à proximité directe. Risques particuliers: combustible  
En cas d'incendie, risque de formation de gazes de combustion ou de vapeurs dangereuses. Equipements spéciaux de protection: Ne pas rester dans une zone dangereuse sans vêtements de protection chimique et appareil respiratoire autonome. Indications annexes: Précipiter les vapeurs se dégageant avec de l'eau.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de précaution des personnes : Eviter la formation de poussière; ne pas inhaler les poussières. Eviter le contact avec la substance. Procédure de nettoyage / absorption : Récupérer à l'état sec. Acheminer vers l'élimination. Nettoyer.

## 7. Manipulation et stockage

Manipulation: Pas d'autres exigences. Stockage: Bien fermé. A l'abri de l'humidité. Températures de stockages: sans limites. Exigences concernant les locaux de stockage et les récipients : Pas de récipients en métal.



## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Equipements de protection individuelle: Protection respiratoire: nécessaire en cas de formation de poussières. Protection des yeux: nécessaire Protection des mains: nécessaire Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection. Mesures d'hygiène: Enlever tout vêtement souillé. Une protection préventive de la peau est recommandée. Se laver les mains après le travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Forme: solide Couleur: blanc Odeur: inodore pH à 100 g/l H<sub>2</sub>O ( 20 °C) env. 1.7 Point de fusion 153 °C Point d'ébullition non disponible Température d'inflammation non disponible Point d'éclair non disponible Limites d'explosivité inférieure non disponible supérieure non disponible Densité de vapeur relative non disponible Densité ( 20 °C) 1.54 g/cm<sup>3</sup> Densité apparente env. 560 kg/m<sup>3</sup> Solubilité dans eau ( 20 °C) 1330 g/l Log P(o/w) 1.72

## 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter Fort réchauffement Matières à éviter métaux, oxydant, bases, réducteur. Produits de décomposition dangereux inconnu jusqu'à présent Autres données possibilité d'explosion de la poussière;

## 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë DL 50 (oral(e), rat): 3000 mg/kg Autres informations toxicologiques Substance présente dans le corps dans les conditions physiologiques normales. En cas d'inhalation de poussière: Irritations des voies respiratoires. En cas de contact avec la peau: faibles irritations. en cas de contact avec les yeux : irritation. En cas d'ingestion en grande quantité: Irritations sur: muqueuses( estomac); toux, douleurs, vomissements sanglants. Faible toxicité aiguë dans les essais sur l'animal. Autres données Manipuler ce produit avec les précautions d'usage pour un produit chimique.

## 12. Informations écologiques

Biodégradation: Biodégradabilité facile. Facilement éliminable. Comportement dans les compartiments de l'environnement: Répartition: log P(o/w) 1.72 ; Risque de bioaccumulation remarquable improbable (log P(o/w) 1-3). Effets écotoxiques: Effets biologiques: Effet nocif dans les organismes aquatiques. Effet nocif par modification du pH. Toxicité sur les poissons: *Leuciscus idus* CL 50 : 440 mg/l ; *C. auratus* CL 100 : 894 mg/l (pendant une durée prolongée dans l'eau ; Toxicité sur les daphnies: *Daphnia magna* CE 50 : 85 mg/l ; Concentration limite de toxicité: Protozoaires: *E. sulcatum* CE 5 : 486 mg/l ; Toxicité sur les bactéries: *Ps. putida* CE 5 : > 10000 mg/l ; Toxicité sur les algues: *Sc. quadricauda* CE 5 : 640 mg/l ; *M. aeruginosa* CE 5 : 80 mg/l ; Autres indications concernant l'écologie : Dégradabilité: DBO 5 : 0.42 g/g ; DThO: 0.686 g/g ; DCO: 0.680 g/g . En cas de manipulation et d'utilisation adéquates, aucun problème écologique n'est à craindre.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Produit: Il n'y a pas de réglementation uniforme concernant l'élimination des produits chimiques et de leurs résidus au sein de l'Union Européenne. Les produits chimiques et leurs résidus doivent être considérés comme des déchets spéciaux. Leur élimination est réglementée par chaque état membre. Nous vous recommandons de contacter les autorités compétentes ou les sociétés spécialisées dans l'élimination des déchets qui sauront vous renseigner sur les moyens d'éliminer les déchets spéciaux. Emballage: Elimination conformément à la législation en vigueur. Les récipients contaminés doivent être traités de la même façon que le produit chimique respectif. Sauf réglementation spécifique les récipients non contaminés peuvent être éliminés comme déchets ménagers ou bien être recyclés.



#### 14. Informations relatives au transport

Non soumis aux prescriptions de transports.

#### 15. Informations réglementaires

Etiquetage selon les directives CEE Symboles: Xi Irritant Phrases R: 36 Irritant pour les yeux. Phrases S: 24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux. Réglementations allemandes Cl. de pollution d. eaux (RFA) 0 (substances généralement non polluantes)

#### 16. Autres informations

Motif de modification Valeurs limites pour la protection au travail. Version du: 10.09.97 Remplace l'édition du 25.10.1996 Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.